AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

225C1419
FR0010451203-FS0694

21 août 2025

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

REXEL

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 21 août 2025, Norges Bank[1] (Bankplassen 2, P.O Box 1179, Sentrum, 0107 Oslo, Norvège) a déclaré avoir franchi en baisse, le 20 août 2025, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société REXEL, et détenir 14 441 147 actions REXEL représentant autant de droits de vote, soit 4,83% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions REXEL sur le marché.

[1] La Banque Centrale de Norvège.
[2] Sur la base d'un capital composé de 299 036 619 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.